

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq Novembre à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de Saint-Félix, régulièrement convoqués en date du 20 Novembre 2024 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Dominique SEYFRIED, Maire.

Etaient présents : SEYFRIED Dominique, VANCOMERBECK Véronique, BUTAUD Denis, FAVRE Chantal, MENARD Patricia, CORREIA Carlos

Absents : ARMAL Emmanuelle donne pouvoir à SEYFRIED Dominique
TERRIEN Elia donne pouvoir à CORREIA Carlos

Secrétaire de séance : Véronique VANCOMERBECK

Démissionnaire : HOFFELT Claude, MADEUX Jean-Philippe, MENARD Christine

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 6

Date de convocation : 20 Novembre 2024

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du 09 Octobre 2024**
- **Aménagement du parking de la salle des fêtes – Approbation du devis du Syndicat Départemental de la Voirie**
- **Aménagement du parking de la salle des fêtes – Approbation du devis du SDEER**
- **Questions diverses**

**En préambule, Madame la Maire présente la décision du Maire n° 2024-01 ayant pour objet :
Virement de crédits n° 1**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° DCM 20240515-04 ont été validés les devis de travaux de réfection de la voirie. Pour la sécurité, ces travaux étaient nécessaires. Après sollicitation, une demande de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 50 % a été accordée pour un montant de 17 491,63 euros.

Conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de combler le manque de crédits sur la ligne budgétaire de la voirie, il a été procédé à un virement de crédits d'un montant de 12 500 euros (Crédits prévus à la ligne pour la rénovation de la cuisine vers la ligne des travaux de voirie).

Il est rappelé qu'il avait été prévu 30 000 euros sur la ligne budgétaire. Le montant des travaux s'élève à un montant de 34 983,26 euros HT soit 41 979,91 euros TTC.



Section d'investissement

DEPENSES	
Article / Chap. – opération	Montant
2135(21) – 174 : Installation générales agencements, aménagements des constructions	-12 500 €
2151 (21) – 172 : Réseaux de voirie	+ 12 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport :

– PREND ACTE de la décision du Maire n° 2024-01 relative au virement de crédits n° 1

OBJET : Approbation du procès-verbal du 09 Octobre 2024

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 Octobre 2024.
Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'approuver le procès-verbal du 09 Octobre 2024.

OBJET : Aménagement du parking de la salle des fêtes – Approbation du devis du Syndicat Départemental de la Voirie

Madame la Maire rappelle :

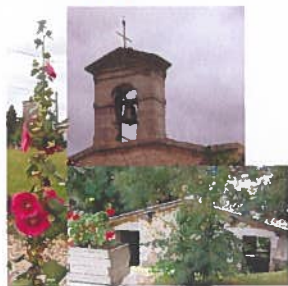
VU la délibération n° 18-05-2022-015 en date du 18 Mai 2022, portant validation de la convention pour la mission d'esquisse pour l'étude de l'extension de la zone de stationnement de la salle des fêtes proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie ;

VU la délibération n° DCM20230320-05 en date du 20 Mars 2023, portant validation de l'avenant n° 1 à la convention signée avec le Syndicat Départemental de la Voirie pour l'extension de la zone de stationnement de la salle des fêtes, définissant les modalités techniques et financières des missions de maîtrise d'œuvre et des autres frais nécessaires à la réalisation de l'opération, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ;

Madame la Maire présente le devis actualisé n° DEV2402-0448 en date du 05/02/2024 proposé par le Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant de 82 998,82 euros HT soit 99 598,58 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide :

- D'APPROUVER le devis n° DEV2402-448 d'un montant de 82 998,82 euros HT soit 99 598,58 euros TTC ;



- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
 - **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
-

OBJET : Aménagement du parking de la salle des fêtes – Approbation du devis du SDEER

Madame la Maire indique qu'afin de compléter le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes, il convient d'ajouter de l'éclairage. Pour cela, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) a été consulté.

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que lors d'une précédente séance, avait été évoqué le choix des luminaires pour l'éclairage public du futur parking de la salle des fêtes.

VU la proposition du SDEER n° EP327-1021 en date du 22 mai 2024 du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) concernant la création de l'éclairage public du parking de la salle des fêtes pour un montant total de 10 999,01 euros HT avec une participation du SDEER à hauteur de 50 % soit 5 049,51 euros HT et un reste à charge pour la commune de 50 % soit 5 049,51 euros HT.

VU le mode de remboursement proposé par le SDEER, soit en totalité après travaux, soit échelonné en cinq annuités maximum ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition n° EP327-1021 pour la création de l'éclairage public du parking de la salle des fêtes pour un montant de 5 049,51 euros HT ;
 - **DE DIRE** que les contributions de la commune se feront par remboursement en 5 annuités ;
 - **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
 - **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
-

Questions diverses :

- Madame La Maire informe que la distribution des colis des aînés se fera en semaine 51 soit entre le 16/12 et le 21/12/2024.

- Madame La Maire indique que les vœux du Maire 2025 auront lieu le samedi 18 janvier 2025 à 16h.

- Madame La Maire rapporte qu'un usager s'est plaint en mairie pour la présence de nombreux excréments d'étourneaux sur les véhicules et sur les jeux de l'aire de jeux.

- Madame La Maire indique que le devis pour l'élagage des haies a été réceptionné et validé pour un montant de 5 328 € TTC, et précise que les travaux auront lieu courant décembre.



- Madame La Maire annonce que la candidature de la commune pour les « Nocturnes 2025 en Vals de Saintonge » a été retenue. Une rencontre est prévue le 19/12/2024 en Mairie, afin de renseigner le cahier des charges et de faire le choix des festivités.

- Madame La Maire informe que les réparations d'étanchéité de la cheminée de la bibliothèque ont été effectuées.

- Madame La Maire annonce que des mails ont été reçus en mairie de la part de Mesdames Dominique BRECHAIRE, Anne JAY et Claudine BERNIER qui annonçaient la cessation de leur activité de bénévole au sein de la bibliothèque fin décembre 2024. La réflexion sur la poursuite de l'activité de la bibliothèque est en cours (appel au bénévolat, service civique...)

- Monsieur Carlos CORREIA interroge sur la taille des haies, et plus précisément, sur la solution envisagée pour cette problématique

La séance est levée à 18h00.

La Maire,
Dominique SEYFRIED



La secrétaire,
Véronique VANCOMERBECK